

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN110

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

Au début de la première phrase l'alinéa 10, après le mot : « autorisation », insérer les mots « de recueil de ces informations ou documents ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.